



## CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

Réunion du jeudi 2 décembre 2021

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le jeudi 2 décembre 2021 à 10h00 à l'hôtel de ville d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Xavier DANEY Jocelyne SARRAUTE	Loïc PASQUET Cédric PECQUEUX
<b>EXCUSE(E)S</b>	Eric DAUGES	
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Aurélie LECANU – SIBA Florian PAULIN – DDPP Matthieu CABAUSSEL - CRCAA  <b><u>Excusé(e)s :</u></b>  Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Thierry LAFON - CRCAA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Mélina ROTH - PNMBA Emmanuel MARTIN - UPNBA		

Monsieur Jean GALAND et Monsieur Xavier DANEY accueillent l'ensemble des participants et souhaitent la bienvenue aux membres et invités.

M. Jean GALAND excuse M. Jean-François BOUDIGUE, annonce l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes, excuse M. Éric DAUGES et commence la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les quatre années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 23 septembre 2021, Monsieur Jean GALAND a été élu à la présidence du Syndicat Mixte et Monsieur Jean-François BOUDIGUE a été nommé comme Vice-Président, faisant suite aux élections départementales et aux désignations des représentants de cette institution.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Les statuts du Syndicat Mixte ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de permettre l'intégration de la commune de Biganos, l'attribution de la ZMEL d'Arès et d'étendre la compétence du Syndicat Mixte sur le domaine public fluvial.

Une liste d'attente a d'ailleurs été ouverte pour les contrats de mouillage sur Arès, à ce jour il y a 71 inscrits et 3 attributions ont déjà eu lieu.

Il est annoncé que l'entreprise retenue pour la sécurité des ports est la même que l'année dernière, le SMPBA assure la sécurité de 7 ports depuis trois ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains. Un rappel est fait sur la tarification de cette prestation, faible au regard du coût réel pris en charge pour moitié par le Syndicat Mixte.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2021.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

## **II. Budget 2021 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissements.

Il est précisé que les pourcentages réalisés montrent bien que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Pour 2022, le SMPBA travaille sur la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance, emprunts et autres.

Dans cette perspective, un agent a d'ailleurs été mis à disposition du Syndicat Mixte par la commune de La Teste de Buch.

## **III. Tarification 2020 et 2021**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2020 et 2021, concernant le port ostréicole d'Arès.

L'augmentation du montant des redevances perçues en 2021 est liée à la prise en compte de la gestion de la ZMEL par le Syndicat Mixte.

Le nombre d'AOT attribuées en 2021 reste sensiblement identique à 2020 avec 314 pour le plan d'eau, 4 pour les places de passage, 16 sur liste d'attente et 45 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances d'environ 163 K€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2022 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme la création d'une ligne pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, une nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites et le stationnement sur les aires de carénage.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire. L'augmentation de 5% (uniquement sur la domanialité plan d'eau) est la première depuis 2017.

Il est également stipulé qu'en 2022, il sera peut-être proposé aux titulaires d'un mouillage qui seraient intéressés de pouvoir bénéficier en période hivernale d'une place de passage au port à un tarif avantageux, afin d'éviter de sortir leur bateau du plan d'eau.

A la question posée par M. Xavier DANEY, sur la nécessité de privilégier une place de passage pour des bateaux qui ne sortent pas avec un risque de pollution, M. Cyril CLEMENT répond qu'actuellement les bateaux se trouvant sur des places de passage sortent régulièrement.

Les changements de catégorie annoncés pour certains pontons suite à la mise en place de nouveaux équipements amènent la question des aménagements pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : Ceux-ci sont difficiles à mettre en place sur des quais verticaux avec crosses et échelles, mais peut-être envisageables à l'entrée du port dans le cadre de l'installation et l'aménagement d'un ponton d'accueil.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2021, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 14 décembre 2021.

#### **IV. Travaux et programmation**

##### **Les travaux terminés :**

En plus de la réfection de la voirie sur la raquette de retournement de la darse ouest et la reprise de l'aménagement avec la pose d'une clôture séparative cofinancé avec l'ASCOA sur la darse est, une opération d'aménagement des zones de mouillage ainsi que de nettoyage et de remplacement des systèmes de mouillage a été menée en début d'année 2021.

Il a d'ailleurs déjà été constaté un accroissement des zostères présents avec l'installation des systèmes innovants plus respectueux du milieu.

##### **Les travaux entretien / maintenance :**

Pour l'entretien et la maintenance, 10 demandes ont été recensées pour un coût de 30 K€, 7 sont actuellement terminées.

##### **Les travaux à venir :**

En 2022, plusieurs opérations vont être engagées notamment sur la darse est. : le début des études sur l'enfouissement des réseaux, la réfection du cheminement et l'aménagement de la voirie de la raquette de retournement avec également l'installation de racks à annexes.

Une remise en état est prévue pour les sanitaires du port et la cabane 27 de M. BALESTE suite au sinistre survenu récemment. L'activité de cet ostréiculteur a pu être maintenue grâce à la sécurisation et la préservation des locaux par des travaux temporaires engagés rapidement par le SMPBA.

L'organisation pour l'évacuation des déchets coquilliers sera à suivre et à faire évoluer.

## **V. Dragage et balisage**

M. Cyril CLEMENT précise que le dragage du port ostréicole est programmé en 2024 dans le cadre de la convention avec le SIBA. Cependant, cette planification peut évoluer selon les besoins car, contrairement aux autres ports gérés par le SMPBA, il y a moins de contraintes de stockage des sédiments puisque ces derniers sont déposés à proximité.

Quant au trou de tracasse, l'ouverture des offres des entreprises pour l'évacuation des sédiments doit se faire début décembre. La difficulté rencontrée est l'accès au site par les voiries et la plage. La première phase de l'opération doit se dérouler dans le courant de l'année 2022.

M. Xavier DANEY précise qu'elle doit se dérouler en 2022, sinon les problèmes sécuritaires existants amèneront la Commune à fermer le site.

Pour information, seuls 20 mouillages devront être enlevés pour permettre le dragage.

A ce jour, tout est en ordre de marche pour que cela se déroule dans les délais.

## **VI. Questions diverses**

Il n'y a pas d'autres questions que celles évoquées auparavant lors de la séance.

## **VII. Calendrier**

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 14 décembre à La Teste de Buch.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

-----


M. Xavier DANEY remercie le Syndicat Mixte pour le travail effectué depuis sa création, car beaucoup de belles réalisations ont déjà été effectuées sur le port ostréicole d'Arès.

Il souhaite faire perdurer ce travail commun en soutien aux ostréiculteurs et également intégrer ces derniers dans la réflexion sur l'effacement du barrage en vue de modifier et d'améliorer l'hydraulique du port.

Il revient également sur la création de l'UGS avec le maintien de la biodiversité environnante et rappelle qu'il est important de trouver des pistes de valorisation comme les pistes cyclables, les accotements routiers mais aussi le mobilier urbain comme évoqué par Mme Aurélie LECANU.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Xavier DANEY remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges constructifs, la séance est levée à 11h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND